



Travail du syndic suite a probleme etancheite

Par **olivry**, le **21/11/2009** à **15:05**

Bonjour, rnde puis 10 ans j'attends d'etre mis hors d'eau suite à des problemes d'infiltrations sous terrasse jardin. rntous les travaux de réfécions de l'etancheité ont été faits mais je subis toujours des infiltrations. rnle syndic fait trainer les choses ,que puis je faire pour obliger mon syndic à me mettre hors d'eaurndans l'attenterncordialement

Par **aubagnais**, le **08/12/2009** à **18:26**

bonjour, je lis votre question en retard ,le syndic doit prendre des mesures conservatoires, (exigez les !) si vous êtes en copro ,les frais seront payes par les syndicataires .exemple : bâchage de la terrasse ou bien étanchéité , mettez le en demeure par AR ,il doit rentrer en contact avec vous ,les syndics n'aime pas les mises en demeure ,avez vous fait un constat d'huissier (a vos frais 250 euros environ) bon voilà ,ça ne me rassure pas votre histoire car je suis dans le neuf (16 mois)et je subit le même cas ! mais la procédure en cours est dans le délais du parfait achèvement alors j'ai espoir , bon courage .